

## AMNESTY À ALGER

# Les disparus, une priorité

Une délégation d'Amnesty International (AI), en visite à Alger depuis le 15 février et ce jusqu'au 3 mars, conduite par Philip Luther, chargé, entre autres, du dossier des disparitions forcées, a rencontré hier les animateurs de SOS Disparus. Selon Farouk Ksentini, président de la Commission nationale consultative de protection et de promotion des droits de l'homme (CNCPPDH), la délégation est «*en mission d'investigations*» et devra travailler sur les dossiers des disparus, des centres de détention et des questions relatives à la situation des droits de l'homme en Algérie. Ksentini devra rencontrer cette délégation la semaine prochaine. La CNCPPDH est tenue de présenter un rapport sur les droits de l'homme en Algérie au président de la République au mois de mars prochain. La mission de Amnesty coïncide également avec la tenue de l'assemblée générale de la section algérienne de cette ONG. Les membres de cette section bénéficieront, à l'occasion, d'un programme de formation. L'agenda de la délégation de l'ONG prévoit des rencontres avec des associations et des militants des droits de l'homme algériens. Cependant, l'Association nationale des familles de disparus et la Ligue algérienne des droits de l'homme (LADH), contactées hier, n'ont pas encore été approchées par les deux membres de AI. Mahmoud Khelili, président du Syndicat national des avocats algériens (SNAA), qui devra rencontrer les membres de la délégation de AI, a confié que le dossier des disparus constitue le point le plus important de la mission des représentants de l'ONG. «*L'Etat est responsable en matière de disparus. Mais je ne peux pas dire qu'il est coupable*», a estimé Farouk Ksentini dans un entretien accordé à *El Watan* le 12 décembre 2002. Au quotidien français *Le Monde*, il a déclaré que «*L'Etat algérien ne pourra traîner ce boulet éternellement* (le dossier des disparus. ndlr.). *Il faut trouver une solution à ce problème, qui est une véritable tragédie nationale*».

Les dernières visites de missions de AI en Algérie remontent à mai et novembre 2000. Suite à la dernière visite, Robert Clark, le chef de la délégation d'Amnesty, a exprimé sa «*déception*» en indiquant que «*les autorités algériennes ne sont pas prêtes à nous rencontrer et à répondre aux questions qui nous préoccupent. Il est important que l'Etat dépasse le stade de la rhétorique sur la question des droits de l'homme*». La délégation avait, alors, demandé à rencontrer «*les décideurs : les chefs militaires*». Sans succès. Qu'en sera-t-il pour l'actuelle mission ? L'Algérie a refusé la visite des rapporteurs spéciaux des Nations unies sur la torture, les exécutions extrajudiciaires et les disparitions forcées. L'Algérie s'est abstenue de signer le protocole facultatif à la Convention contre la torture, approuvée le 18 décembre 2002 à New York. Depuis 2000, seule une délégation de la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH) a pu effectuer, en janvier 2003, une mission en Algérie sur les atteintes aux droits syndicaux. Deux tendances semblent s'affronter au sein des cercles de décision du pouvoir algérien. L'une est tentée par l'ouverture du pays aux missions des ONG des droits de l'homme. L'autre, cristallisant la doctrine répressive du pouvoir, s'emploie à fermer le pays aux ONG brandissant «*l'ingérence étrangère*» et les «*impératifs de la lutte antiterroriste*» mais aussi «*la spécificité algérienne*». Il y a deux semaines, SOS Disparus a alerté l'opinion publique sur un cas de disparition : Abdelkader Mezouar, mécanicien à Aïn Taya, localité située à l'est d'Alger, n'a plus donné signe de vie depuis son arrestation, le 2 juillet 2002 par «*quatre individus armés de la Sécurité militaire*» dans son garage. Même l'enquête diligentée par le parquet militaire de Blida, sur demande de la Présidence de la République, n'a rien donné, selon SOS Disparus. Rien. *Adèle Meddi*